

Rapport du délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

Autor(en): **Dottrens, E.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **143 (1963)**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

14. Rapport du délégué de la SHSN à la Commission fédérale pour le Parc national suisse

La Commission s'est réunie quatre fois dans le courant de l'exercice dont une fois à Il Fuorn. Tout le problème de la surveillance du Parc a été repris en vue de l'accroissement du nombre des touristes et des insuffisances constatées depuis plusieurs années. Dès l'année prochaine, six gardes au lieu de deux et un demi-temps seront affectés à la surveillance. Ils seront en outre équipés d'un uniforme et munis d'armes et de matériel d'observation. Grâce à la compréhension du Département fédéral des finances et des douanes qui s'était vu obligé de retirer de la surveillance de la frontière et du Parc trois gardes-frontière, une compensation financière a été allouée à la Commission et lui a permis d'engager de nouveaux gardes.

C'est durant l'exercice écoulé que fut décidé, d'entente avec les EKW, du percement d'un tunnel routier (à une voie) depuis La Drossa jusqu'à la frontière, tunnel qui évitera par la suite le transport à travers le Parc de matériel lourd et de ciment, destinés au chantier du barrage. Les travaux d'élargissement de la route progressent ainsi que la construction du nouveau pont à Il Fuorn. Une fois terminée la surface goudronnée, la route permettra un écoulement plus normal du trafic sans poussière.

L'arrêté fédéral sur le Parc de 1943 a été la base de la nouvelle ordonnance établie par le canton des Grisons, le 30 novembre 1961, et finalement acceptée par le Petit Conseil en 1962. Par conséquent, la situation administrative est maintenant réglée et les gardes habilités pour dresser procès-verbal aux touristes ne se conformant pas aux directives.

Deux braconniers venus d'Italie ont été surpris dans le Val Trupchum et ont été mis en fuite sans avoir pu tirer les bouquetins qu'ils convoitaient.

Un incendie qui aurait pu avoir de très graves conséquences, allumé par inadvertance par l'entrepreneur travaillant hors du Parc à Ova Spin, a ravagé quelque 10 ha de forêt et de brousse (voir rapport de la Commission pour l'étude scientifique du Parc national, p. 88).

Le film du Parc national est terminé, coupé et le texte préparé. Il sera édité en allemand, en français et en anglais, avec accompagnement musical, et pourra être distribué dans le courant de l'année prochaine.

Jean-G. Baer

15. Rapport du délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

L'effectif des membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature a passé de 37 842 en 1961 à 39 370 à fin 1962. L'heureuse tendance à une augmentation sensible se confirme donc.

Le comité s'efforce de provoquer dans tous les cantons la constitution des sections qui sont prévues par les nouveaux statuts actuellement encore à l'étude. Fribourg et Schwytz ont fondé leur section cantonale. Dans trois autres cantons, les projets sont sur le point de se réaliser.

La commission conjointe de la LSPN, du Heimatschutz et du Club Alpin, pour l'établissement d'une liste des sites et monuments naturels d'intérêt national a pratiquement terminé ses travaux. Elle a retenu une liste de plus de cent objets, dûment décrits et délimités. La publication de cet important document est décidée.

La vente de l'écu d'or, les résultats de la collecte organisée dans l'industrie et le commerce, un legs important de M^{lle} Frida Jucker, de Winterthour, ont permis à la Ligue de faire face à des dépenses toujours croissantes et de procéder à des achats de terrains pour sauvegarder des milieux naturels menacés. Mais la spéculation qui sévit rend la situation de plus en plus précaire et les pouvoirs publics devront d'urgence intervenir pour parer à la menace qui pèse sur notre patrimoine national. L'adoption du nouvel article constitutionnel et la loi fédérale de protection de la nature et des sites, pourvu qu'elle ne tarde pas trop, fourniront, espère-t-on, les bases légales à des actions d'envergure interdites aux modestes moyens de la Ligue.

E. Dottrens

16. Kuratorium der «Georges-und-Antoine-Claraz-Schenkung»

Zum Berichtsjahr 1962 sind im Bestand des Kuratoriums und der begünstigten Institute keine Änderungen eingetreten.

Für die begünstigten Institute ergab sich per 1962 die folgende Jahresrechnung:

	Botanisches Museum Zürich	Zoologisches Institut Zürich	Institut de zoologie Genève	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Vorträge von 1961	13 542.22	20 268.34	23 314.65	57 125.21
Übertrag ab Dispositionskonto	5 000.—			5 000.—
Wiedereingänge	462.—			462.—
	19 004.22	20 268.34	23 314.65	62 587.21
Verwendete Beträge 1962	16 522.05	12 398.60	15 764.91	44 685.56
Nicht verbrauchte Anteile	2 482.17	7 869.74	7 549.74	17 901.65
Anteile am Ertrag pro 1962 ...	10 000.—	10 000.—	10 000.—	30 000.—
Saldi per Ende 1962	12 482.17	17 869.74	17 549.74	47 901.65